

L'afflux de demandeurs d'asile se poursuit

Le ministre Jean Asselborn a livré, vendredi, un bilan plutôt exhaustif des chiffres de l'immigration et de l'asile. Ils restent importants, mais les procédures s'accélérent et les dossiers traités font un bond.

Avec un service de l'immigration renforcé en personnel, les résultats se font ressentir. Les demandes traitées ont été plus nombreuses pour les demandeurs de protection internationale, autour des 2 000, alors que le pays accueillait l'an dernier 15 000 nouveaux immigrés au total.

De notre journaliste
Geneviève Montaigu

Une litanie de chiffres. Le bilan 2016 du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration se résume en premier lieu à une longue énumération du nombre de demandeurs d'asile. Des chiffres qui reflètent la tendance décrite par le ministre Jean Asselborn vendredi ma-

tin. L'année 2016 a vu 2 035 demandeurs défilés au service Réfugiés de la direction de l'Immigration, une légère baisse par rapport à l'année précédente (2 447) mais qui traduit une tendance très à la hausse en comparaison avec 2014 et ses 1 091 demandes enregistrées.

Si la Syrie reste le premier pays d'origine avec 14,2% du total des demandeurs, l'Irak n'est plus second dans ce tragique classement, comme ce fut le cas en 2015. Les pays des Balkans représentent 35% du total des demandes, dont un fort contingent en provenance d'Albanie et du Kosovo.

En revanche, la courbe fait un bond au chapitre des décisions prises. L'année dernière, la direction de

l'Immigration a scellé le sort de 2 319 demandeurs d'asile, soit le double quasiment par rapport à 2015 sous l'effet des procédures accélérées et surtout du renforcement du service en termes de moyens humains.

Le nombre de demandeurs ayant accédé au statut de réfugié culmine. En 2016, quelque 760 personnes fuyant les conflits l'ont obtenu contre 200 seulement l'année précédente. Les Syriens sont les premiers bénéficiaires de ce statut, eux qui sont arrivés en masse à l'automne 2015.

Ces chiffres comprennent les personnes arrivées au Luxembourg dans le cadre du programme européen de relocalisation depuis l'Italie

et la Grèce. Le Luxembourg, qui avait été le premier État membre à relocaliser un groupe de 30 personnes d'origine syrienne et irakienne en novembre 2015, a poursuivi dans cette voie en accueillant l'année dernière 106 personnes venant de Grèce et 61 venues d'Italie. Même si ces réfugiés ont été présélectionnés, ils doivent néanmoins suivre la procédure normale de protection internationale.

➤ 15 000 citoyens de l'UE

À côté des demandeurs de protection internationale, il y a les citoyens de l'Union européenne qui immigreront au Luxembourg et qui ne

connaissent pas les déboires des ressortissants des pays tiers grâce à la libre circulation des personnes. En 2016, le service Étrangers de la direction de l'Immigration a traité près de 14 990 attestations d'enregistrement de citoyens de l'UE et pays assimilés. Le Portugal et la France restent en tête des pays d'origine.

Le bilan évoque également les regroupements familiaux pour cette catégorie qui englobe aussi les citoyens luxembourgeois. En 2016, la direction de l'Immigration a délivré 1 500 cartes de séjour au titre du regroupement familial. Mais ici, les principaux pays de provenance de ces personnes sont le Brésil, le Cap-Vert et le Monténégro.

Mais le Luxembourg ne fait pas qu'accueillir, il expédie aussi. Moins qu'en 2015, il faut le constater. Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournés chez eux a été de 569 contre 793 en 2015 et toujours une grande majorité de retours volontaires.

Pour les demandeurs en provenance des pays des Balkans, pas d'aide à la réintégration comme c'est le cas pour les autres demandeurs en matière de retour volontaire. Toutefois, la direction de l'Immigration leur paye le bus de retour. En 2016, 208 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

De son côté, la ministre de la Famille, Corinne Cahen, a rappelé que l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) était toujours confronté au problème des réfugiés ayant acquis le statut qui continuent d'occuper les foyers d'hébergement faute de pouvoir trouver à se loger autrement. Ils sont 800 en quête d'un logement pas cher et ils ne sont pas les seuls.

En attendant, les foyers gérés par l'OLAI s'équipent d'une cuisine afin de calmer les plaintes sur la qualité des repas servis.



Photo: Hervé Montaigu

Le ministre de l'Immigration, Jean Asselborn, était vendredi à côté de la ministre de l'Intégration, Corinne Cahen, pour faire le point sur l'afflux migratoire.

VITE DIT

Étienne Schneider se rend en Turquie

Malgré le contexte international incertain, le ministre de l'Économie, Étienne Schneider, maintient sa visite de travail en Turquie. De lundi à mercredi, le vice-Premier ministre se rendra à Istanbul. Il y sera notamment reçu par le ministre turc de l'Économie, Nihat Zeybekci. Les relations économiques bilatérales entre la Turquie et le Luxembourg vont figurer au centre de ce nouvel échange bilatéral.

■ ADR

Après déi gréng samedi dernier, c'est au tour de l'ADR de poursuivre ce dimanche le bal des congrès. Le parti réformateur, agité par la récente exclusion de Joe Thein, tentera de regagner en sérénité en vue des élections communales du mois d'octobre. La semaine prochaine, le CSV, le LSAP et déi Lénk vont tenir leurs congrès.

■ CRÈCHES

Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, fera lundi le point sur la mise en œuvre du programme d'éducation pluri-lingue dans les crèches. Ce dernier doit entrer en vigueur dès le mois d'octobre.



Photo: ministère d'état

La visite de travail du Premier ministre, Xavier Bettel, vendredi en Estonie a permis au chef de gouvernement de souligner les efforts du Luxembourg dans le domaine de la digitalisation. «Nous partageons la détermination à développer la politique numérique au sens large et à investir dans la digitalisation de notre économie et de notre société pour le bien des citoyens et des entreprises», a déclaré Xavier Bettel en marge de son entrevue avec son homologue Jüri Ratas.

éditorial

de notre journaliste

Audrey Somnard



asomnard@lequotidien.lu

Un jeune homme fragile

Les fusillades dans les lycées sont une triste habitude aux États-Unis, et elles n'ont jamais remis en cause le sacro-saint droit de porter une arme qui reste gravé dans la Constitution américaine. Mais quand cela se passe en France, cela interpelle. Tout d'abord parce qu'il est bien plus difficile de se procurer des armes, et encore plus quand on est un simple lycéen. Killian a ouvert le feu sur son proviseur dans son lycée de Grasse et a créé un vent de panique, avant d'être un peu plus tard arrêté par la police. Vivant. C'est encore plus inhabituel, puisque l'auteur de ce type de faits est bien souvent une personne suicidaire qui n'a pas l'intention de se rendre à la police.

Bien évidemment, les médias se sont jetés sur cette affaire en allant fouiller le passé numérique du jeune homme. En quelques photos et statuts publics sur Facebook, on peut désormais en déduire beaucoup sur une personne et faire à la télévision son pseudo-profil psychologique sans trop se fatiguer. On a pu voir par exemple sur BFM TV

«l'acte fou d'un jeune homme fragile». On aurait presque envie de le câliner avec un titre pareil : le pauvre, ce n'est sûrement pas de sa faute. Bizarrement, à aucun moment, quelqu'un n'a évoqué un attentat terroriste ou mentionné l'auteur comme pouvant être potentiellement un terroriste. Mais non, il s'appelle Killian, un blanc ne peut pas être terroriste, il est forcément «fragile». Quelques photos de violence sur les réseaux sociaux, emballé c'est pesé : il a trop joué aux jeux vidéo étant jeune.

Imaginons juste quelques instants la même scène si on apprend que l'auteur des faits a un nom à consonance, disons, nord-africaine ou évoquant le Moyen-Orient. La couverture de cette fusillade tragique aurait certainement pris une autre tournure, et il n'aurait pas fallu longtemps avant qu'on qualifie l'auteur et le mobile de «terroristes». Killian n'avait peut-être pas de mobile politique ou idéologique qui le classe parmi les terroristes, mais la «fragilité» a bon dos.